

Procédure D1

eCandidat

- 1. Le candidat contacte l'école doctorale pour connaître les conditions d'entrée à l'ED
- 2. Si candidat accepté → l'ED transmet le lien eCandidat au candidat/doctorant
- 3. Le candidat/doctorant créer son compte eCandidat + complète le compte
- 4. Le candidat/doctorant télécharge le dossier de candidature + complète le dossier
- 5. Le doctorant transfère le dossier à l'ED pour signature
- 6. Selon fonctionnement de l'ED
 - Le candidat téléverse les documents
 OU
 - L'ED téléverse les documents du candidat/fonctionnement papier

Le dossier est composé de :

- Fiche de thèse avec photo
- Convention de formation
- Lettre de consentement, page 2 de la charte des thèses USPC
- Justificatif de financement ou à défaut attestation sur le financement
- Titre d'accès au doctorat (pour l'ED)
- 7. L'ED donne son avis et valide la candidature
- 8. Le candidat confirme sa candidature + reçoit un mail « d'autorisation d'inscription » + n° OPI pour inscription en ligne



Paiement de la CVEC

Le candidat paye, s'il y est assujetti, la CVEC et récupère l'attestation CVEC



Inscription administrative

⚠ 2 cas

Le futur doctorant a déjà été inscrit à P7

- 1. Inscription sur IA Réins
- 2. Cliquer sur « retour d'inscription » sinon l'inscription n'est pas prise en compte
- Le futur doctorant n'a jamais été inscrit à P7
 - 1. Inscription sur IA Primo
 - 2. Cliquer sur « retour d'inscription » sinon l'inscription n'est pas prise en compte
- 3. Paiement de l'inscription en ligne.
 - Pour toute difficulté de paiement en ligne, il est possible de choisir un paiement différé et de payer directement en contactant l'ED pour prendre un RDV au SFD.



Dépôt des pièces pour l'édition de la carte étudiante

1. Le doctorant dépose les pièces demandées en ligne sur PJ Web

Les pièces demandées sont :

- Attestation CVEC
- Titre d'accès au doctorat (pour le SFD)
- Pièce d'identité en cours de validité
- Pour les doctorants étrangers, le titre de séjour en cours de validité
- 2. Validation des pièces par le bureau des inscriptions du SFD
- 3. Le bureau des inscriptions du SFD valide les pièces et édite la carte étudiante et le certificat de scolarité